

10 juin 2020

Proposition du Conseil administratif du 10 juin 2020 destinée à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 6879505 francs pour financer le dispositif d'hébergement d'urgence de la Ville de Genève.

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

1. Contexte

Genève est une des villes les plus prospères au monde où la richesse annuelle produite par habitant avoisine les 100 000 francs. Pourtant, les longues files d'attente observées ces derniers mois pour se nourrir nous ont rappelé cette réalité implacable: la précarité et l'exclusion ne disparaissent pas spontanément avec d'excellents résultats économiques.

L'urgence sanitaire de ce printemps a engendré une crise économique, sociale et humaine qui aggrave en premier lieu la situation des plus précaires et met inévitablement davantage de personnes à la rue.

Dans ce contexte, le Conseil administratif a la ferme ambition de renforcer la tradition humaniste de Genève en garantissant l'accueil des personnes sans abri. Des locaux idoines et des ressources adaptées à la situation sociale et sanitaire seront les premiers remparts face à une potentielle deuxième vague du Covid-19.

De plus en plus d'enfants, de femmes, d'hommes et de personnes âgées vivent dans la pauvreté. Le destin des personnes peut basculer soudainement et celles-ci se retrouver sans abri. A Genève, les visages de l'exclusion sociale se diversifient et se complexifient sous les effets combinés des flux migratoires, de la précarisation de l'emploi, de la pénurie de logements à prix abordables, de problématiques de santé psychique et physique et de la montée des individualismes.

La précarité tout comme l'exclusion sociale sont des phénomènes multifactoriels et multidimensionnels qui ne correspondent pas à un état statique mais à un processus de disqualification, de marginalisation et de stigmatisation sociale. Vivre à la rue est l'une des formes les plus visibles de l'exclusion sociale. Genève, comme d'autres villes urbaines, n'échappe pas au phénomène du sans-abrisme et sa position géographique de ville frontière la prédestine à être un lieu de passage.

Depuis plus de vingt ans, la Ville de Genève combat le sans-abrisme avec le soutien indéfectible de nombreuses associations qui œuvrent sans relâche à resserer les mailles de notre filet social. Plus que jamais conscient de leurs efforts, le Conseil administratif souhaite ici leur rendre hommage.

La réalité du nombre de personnes sans-abri à Genève est difficilement perceptible. L'absence de statistiques fédérales ou cantonales ne permet pas de communiquer des chiffres exacts sur l'ampleur du sans-abrisme.

Néanmoins, les statistiques d'entrées dans le dispositif d'urgence hivernal de la Ville de Genève illustrent une forte croissance au fil des années. En 2001, moins de cent personnes sans domicile ont fréquenté le dispositif hivernal que la Ville ouvrait pour la première fois. Dix-huit ans plus tard, plus de mille deux cents personnes ont été accueillies.

Au-delà des chiffres, il convient de relever que le spectre du sans-abrisme n'est pas seulement circonscrit aux personnes sans-abri. Il englobe aussi les habitant-e-s de logements précaires et insalubres qui risquent de devenir un jour et à leur tour des sans-abri.

2. Historique et présentation du dispositif d'hébergement d'urgence en Ville de Genève

Depuis 2001, la Ville de Genève déploie un hébergement des sans-abri durant la période hivernale, du 1^{er} novembre au 31 mars. A l'origine, le Service social a eu recours à un, puis deux abris de la protection civile (Vollandes puis Richemont) dans lesquels les sans-abri étaient accueillis de 19h à 8h (13h/24). Durant cinq mois les sans-abri bénéficiaient d'une prestation d'accueil en soirée, d'un repas, de l'accès à des sanitaires et à une douche, d'un lit, et d'un petit déjeuner. En cas d'épisode de grand froid, d'autres abris étaient mobilisés, avec le soutien de la protection civile.

Pour répondre à l'augmentation du nombre de personnes sans-abri, le dispositif a été sensiblement renforcé ces dernières années, conformément à la volonté du Conseil administratif exprimée en 2015: «zéro sans-abri en 2020». Il faut souligner en particulier les initiatives prises par le Conseil municipal, qui ont permis des avancées majeures.

Depuis l'été 2018, les personnes les plus fragilisées dans leur santé physique et/ou psychique sont hébergées tout au long de l'année. Dans un premier temps, la Croix-Rouge genevoise a assuré cet hébergement, dans l'abri de protection civile de Richemont; dans un second temps, le Service social a assumé lui-même cette prestation avec l'appui des HUG pour le volet médical.

Avant la crise sanitaire, le Service social gérait ainsi l'abri PCi de Richemont (50 places l'été et 100 places l'hiver) et l'abri PCi des Vollandes (100 places l'hiver).

Ces prestations étaient complétées par les activités des associations partenaires, subventionnées par la Ville de Genève – dont l'Armée du Salut (Accueil

de nuit) et Carrefour Rue. En décembre 2018, puis au printemps 2019, le Conseil municipal a voté deux crédits supplémentaires, afin d'étendre la prise en charge des sans-abri aux personnes seules et aux familles. Ces crédits ont permis de financer, d'une part, le collectif d'associations CAUSE, issu du CAPAS, qui proposait une halte de nuit, puis des *sleep-in* pour accueillir des sans-abri et, d'autre part, l'association Païdos en charge de l'hébergement des familles sans abri dans des appartements (projet HUMA).

La pandémie de Covid-19 est venue bouleverser ces dispositifs.

3. Crise sanitaire et incertitudes liées à l'avenir

La mise en place du semi-confinement a conduit la Ville de Genève, pour elle l'état-major de conduite des opérations ORCOC, à revoir les modalités de prise en charge des sans-abri.

Les hébergements proposés par la Ville dans des abris de protection civile souterrains ou les *sleep-in* organisés par le CAUSE sont rapidement apparus inadéquats: la promiscuité, le manque d'espace, le manque de sanitaires et de douches (*sleep-in*) ne permettaient pas d'assurer un confinement respectueux de ces personnes, pas plus que le respect des règles de distanciation sociale ou d'hygiène.

Le 11 mars 2020, le Conseil administratif validait le transfert des personnes les plus fragiles, hébergées dans l'abri de protection civile de Richemont, vers le Centre de Frank-Thomas; le 18 mars, le Conseil décidait que la Ville de Genève assurerait seule la prise en charge des sans-abri dans le dispositif de la caserne des Vernets dès son ouverture. Le Service social était invité à adapter son dispositif en conséquence.

Le 21 mars au soir, le Centre de Frank-Thomas hébergeait 80 personnes. Dès le 31 mars, la caserne des Vernets recevait progressivement le public hébergé aux Vollandes, puis celui pris en charge par le CAUSE dans ses structures.

Ces deux centres d'hébergement sont depuis lors gérés par le Service social et émarginent à son budget. Le Service social a mobilisé des collaboratrices et collaborateurs issu-e-s de ses différentes unités pour assurer cette nouvelle prestation; il a pu bénéficier de nombreux soutiens, celui du Service d'incendie et de secours, avec la mobilisation de pompiers volontaires; celui de la protection civile, avec la mise à disposition d'une trentaine d'astreints; celui des services de l'administration municipale, avec l'affectation d'une trentaine de collaboratrices et collaborateurs dans ce dispositif.

A fin mai, le dispositif abritait plus de 330 personnes, 115 accueillies au Centre de Frank-Thomas et 225 à la caserne des Vernets, tout au long de la jour-

née (24h/24). Il a permis de confiner et donc de préserver ces personnes, dont un grand nombre est vulnérable.

Après deux mois de crise, le bilan est positif: le nombre de personnes infectées est finalement très faible. Le bilan aurait été probablement plus lourd si la Ville de Genève n'avait pas pris ces dispositions. Si d'aventure une recrudescence du Covid-19 était constatée, le dispositif serait adapté aux normes sanitaires édictées par l'OFSP.

Dans un courrier du 8 mai 2020 adressé à l'état-major ORCOC, les autorités sanitaires cantonales ont exprimé leur souhait que ce dispositif reste opérationnel, 24h/24, jusqu'à la mi-juillet.

Avec le recul de la pandémie, constaté depuis une quinzaine de jours, la question se pose du redimensionnement de ce dispositif.

Certains acteurs vont se retirer du dispositif: l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPAM) a annoncé fin mai le retrait des astreintes de la protection civile pour la mi-juin; les services de l'administration municipale attendent également le retour des collaboratrices et collaborateurs détachés auprès du Service social, afin qu'ils et elles reprennent leurs activités courantes.

Afin de faire face à ces départs, le Service social pourra bénéficier du soutien des pompiers volontaires de la Ville de Genève jusqu'au 8 juillet.

Le Service social a également repensé la prestation d'accueil en réduisant, dès le 15 juin, les heures d'ouverture des deux centres, désormais fermés en journée. Il ne s'agit plus désormais de confiner les personnes sans-abri, mais plutôt de maintenir un hébergement de nuit, pour des raisons sanitaires et humanitaires tant il est vrai que le virus circule encore et qu'une nouvelle vague reste hélas possible.

A ces considérations s'ajoutent les chaleurs estivales, et le risque de canicule, qui invitent à protéger les personnes vulnérables, en leur proposant un repas le soir, l'accès à une douche et surtout un toit et un lit pour la nuit.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil administratif propose de prolonger le dispositif d'hébergement d'urgence, en tenant compte de la nécessité de remettre aux autorités cantonales la caserne des Vernets.

Dans le cadre du projet Praille-Acacias-Vernets (PAV), celle-ci est destinée à être détruite pour faire place à un ensemble de logements et d'équipements publics, dont une école, une crèche et une maison de quartier.

Initialement planifiés dès la mi-juillet 2020, les travaux de démolition devraient être reportés au mois de septembre 2020, à la demande du Conseil administratif.

Dès lors, il est nécessaire de chercher de nouveaux lieux pour héberger les sans-abri, dès le mois de septembre, en remplacement de la caserne des Vernets, et en complément du Centre de Frank-Thomas, qui demeurera ouvert. L'administration municipale recherche d'ores et déjà des solutions d'hébergement, qu'elles soient assurées demain par le Service social lui-même ou par les partenaires associatifs.

En tout état de cause, et à défaut d'autres solutions plus satisfaisantes, le Service social pourra accueillir les hommes seuls, hébergés à la caserne des Vernets, dans les abris de protection civile de Vollandes (entre 50 et 100 places), voire de Vollandes et de Richemont, si les conditions sanitaires limitent la capacité d'accueil de l'abri des Vollandes.

L'accueil en abri PCi génère d'autres types de problématiques et le Conseil administratif est acquis à l'idée de trouver des solutions pérennes d'hébergement en surface. Dans cette optique, un travail doit se faire avec l'Etat, les communes genevoises et les partenaires associatifs qui devrait aboutir ces prochains mois.

Au vu de ce qui précède, le Conseil administratif vous propose ce crédit supplémentaire complétant le budget du Service social qui couvre les prestations suivantes:

- le dispositif d'hébergement d'urgence tel qu'il a fonctionné depuis le début de la crise sanitaire jusqu'à fin mai 2020 (caserne des Vernets et Centre de Frank-Thomas, 24h/24) (non budgété);
- prolongation de l'hébergement des personnes sans-abri dans le Centre de Frank-Thomas, tant que celui-ci sera disponible¹ (grands précaires, femmes seules, Centre de Frank-Thomas 130 places 12h/24) (dispositif prévu au budget du Service social);
- prolongation de l'hébergement des personnes sans-abri, accueillies à la caserne des Vernets, jusqu'au 31 août 2020 (hommes seuls, 225 places 12h/24) (non budgété);
- dès le 1^{er} septembre, ouverture de deux abris de protection civile pour prendre le relais de la caserne des Vernets (hommes seuls, 100 places 12h/24) (non budgété), sans préjudice des autres options qui doivent être explorées avec les partenaires associatifs.

Le prolongement du dispositif d'hébergement permettra de garantir un accueil de nuit en continu jusqu'à la période hivernale, dans un contexte incertain quant à l'évolution sanitaire des prochains mois.

Enfin, il convient de préciser que le Service social renoncera dès le 15 juin 2020 à assurer une distribution de repas le midi dans les centres d'hébergement qui seront fermés en journée.

¹ Dans le courant de l'année 2021, le Centre de Frank-Thomas sera détruit pour faire place aux lots B et C de la gare des Eaux-Vives, dont la réalisation a été retardée.

Le Service social poursuivra les distributions de repas chaque jour ouvré au Club social rive gauche (200 repas par jour). La plupart des associations œuvrant dans la distribution de repas devraient être opérationnelles prochainement; au surplus, le Service social disposera d'un budget supplémentaire pour appuyer ces associations.

Cette solution devra être reconsidérée si la pandémie se développe dans les prochains mois.

4. Aspects budgétaires et financiers

Depuis le début de la crise sanitaire, le Conseil administratif a pris les décisions sur la base des dispositions de l'art. 48 lettre m) de la loi sur l'administration des communes (LAC), qui l'autorise «(...) [à] prendre toutes les mesures provisionnelles dont l'urgence est commandée par les intérêts de la commune».

En Ville de Genève, le règlement concernant la coordination et la conduite des moyens d'intervention et de soutien des services de la Ville de Genève en cas de situations exceptionnelles survenant sur son territoire (LC 21 438) fixe dans son article 13 que: «Le financement des mesures décidées par l'ORCOC est assuré par le budget des services, lesquels bénéficient d'une autorisation de dépassement par anticipation validée par le Conseil administratif.»

Le Conseil administratif ayant validé le principe de l'ouverture du Centre de Frank-Thomas et de la caserne des Vernets, c'est donc à bon droit que ces dépenses ont été engagées.

Avec la fin annoncée de l'urgence sanitaire et la possibilité donnée au Conseil municipal de se réunir et de délibérer, le Conseil administratif a entendu lui soumettre les dépenses encourues et celles projetées, afin d'assurer l'accueil des personnes sans-abri jusqu'au 31 décembre 2020 à tout le moins, sans préjudice des décisions qui seront prises en septembre, compte tenu de l'évolution de la pandémie.

Pour financer le dispositif d'hébergement d'urgence jusqu'au 31 décembre 2020, comprenant également la période extraordinaire liée au Covid-19, le Service social devra faire face à des dépenses supplémentaires de 6 879 505 francs.

En francs	Total
30 Charges du personnel	1 837 054
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	4 369 326
Dont:	
Sécurité	2 978 843
Nettoyage	969 406

Autres charges (buanderie, matériel...)	421 078
36 Charges de transfert (subvention)	673 125
Dont Repas du soir	673 125
Total du crédit supplémentaire	6 879 505

Ce crédit supplémentaire a été établi en tenant compte de deux hypothèses:

- il est estimé que la situation sanitaire requerra le respect de mesures de distanciation; si tel devait être le cas, la capacité des abris de protection civile serait limitée à 50 places et il conviendrait d'ouvrir deux abris pour assurer une capacité de 100 places; s'il n'était toutefois plus nécessaire de respecter ces mesures de distanciation, le Service social pourrait n'opérer qu'un seul abri de 100 places; le coût du dispositif serait alors réduit de 950 000 francs au total (chapitres 30 et 31);
- le plan financier mentionne un budget pour financer les repas du soir servis dans les centres et les abris, ainsi que les petits déjeuners. Par le passé, la Ville de Genève a bénéficié du soutien de la Fondation Partage, qui a contribué à une réduction substantielle des coûts; si la Ville devait à l'avenir obtenir un tel soutien, la charge financière s'en trouverait réduite d'environ 350 000 francs (chapitre 36).

Une autorisation de dépenses n'est pas une obligation de dépenses: ainsi, si le dispositif devait évoluer, que d'autres options d'hébergement ou de prise en charge se présentaient, organisées par le Service social ou par des partenaires associatifs, elles seraient bien évidemment examinées, à concurrence des montants indiqués dans ce crédit budgétaire.

Le crédit budgétaire sollicité aurait ainsi les incidences suivantes sur le budget du Service social, pour les rubriques concernées:

Service social	Budget 2020 voté	Crédit budgétaire	Budget 2020 ajusté
30 Charges du personnel	14 325 632	1 837 054	16 162 686
31 Biens, services et autres charges	3 584 301	4 369 326	7 953 627
36 Charges de transfert (subv.)	16 071 197	673 125	<u>16 744 322</u>
Total (francs)	33 981 130	6 879 505	40 860 635

Le coût du dispositif d'hébergement d'urgence est à considérer au regard de la qualité de la prestation et de sa pertinence sur un plan sanitaire.

Les prestations d'hébergement du Service social répondent à un vrai besoin humanitaire et social. La qualité de la prise en charge et des prestations, l'écoute

et le suivi des bénéficiaires, les prestations de soins sont largement reconnus par les professionnels de l'aide sociale.

Sur le plan sanitaire, aucun décès n'a été enregistré depuis le début de la pandémie, dans un groupe de personnes particulièrement vulnérables, et le nombre d'hospitalisations est resté limité (deux cas). Le risque de contagion de la population en général a été réduit, en raison de la baisse de la fréquentation de l'espace public (parcs, places publiques, gare...).

Enfin, il faut relever également qu'aucun incident significatif n'est survenu.

5. Solutions d'hébergement pérennes

Le Conseil administratif est plus que jamais déterminé à sécuriser l'accueil des personnes sans-abri en garantissant des conditions d'existence dignes.

Si la situation sanitaire inédite de ce printemps a démontré la formidable capacité d'adaptation et le grand professionnalisme des acteurs de terrain, elle a aussi révélé le besoin impérieux en solutions d'hébergement pérennes et adaptées à la situation sociale et sanitaire de notre collectivité.

L'avant-projet de loi du Conseil d'Etat mis en consultation début 2020 va dans le sens d'une clarification des rôles et responsabilités des acteurs institutionnels et concrétise notamment le rôle de l'Etat dans la mise à disposition de bâtiments destinés à l'hébergement des personnes sans-abri.

Si le Conseil administratif salue la volonté du Conseil d'Etat d'avancer sur ce dossier complexe, il ne peut seulement se raccrocher à l'espoir d'un vote rapide du Grand Conseil.

Dès maintenant et en concertation avec le Conseil d'Etat et les associations, le Conseil administratif, pour lui sa conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité, se mobilise pour trouver les solutions pérennes propres à résoudre définitivement la problématique de l'hébergement des personnes sans-abri.

Conclusion

Au vu de ces explications, le Conseil administratif vous prie, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, de bien vouloir approuver le projet de délibération suivant.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 6 879 505 francs destiné à financer le dispositif d'hébergement d'urgence de la Ville de Genève.

Art. 2. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2020 de la Ville de Genève.

Art. 3. – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2020 du Service social, cellule de gestion 50070005:

	Fr.
30 Charges du personnel	1 837 054
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	4 369 326
36 Charges de transfert (subvention)	673 125

Annexes:

- tableau dispositif d'hébergement d'urgence
- présentation dispositif d'hébergement d'urgence (CCSJ)
- tableau répartition du crédit supplémentaire
- courrier du 8 mai 2020 de la Direction générale de la santé

DISPOSITIF D'HEBERGEMENT D'URGENCE EN PERIODE - Budget 2020 et en Situation COVID dès avril 2020										04.06.2020
Nombre de sites	1	1	2	3	2	3	1	2	3	
Bâtiment(s)	Frank-Thomas (Abri PC Richemont Jusqu'en 2019)	Frank-Thomas (Abri PC Richemont Jusqu'en 2019)	Frank-Thomas Caserne des Vernets Bât. 1000 et 2000	Frank-Thomas Caserne des Vernets Bât. 1000 et 2000	Frank-Thomas Caserne des Vernets Bât. 1000 et 2000	Frank-Thomas Abri PC Richemont et Vollardes	Frank-Thomas	Abri PC Richemont et Vollardes	Frank-Thomas Abri PC Richemont + Voll.	
Nombre de places	Eté: 90 / Hiver 170	90	355	355	355	2 x 50	130	2 x 50	230	
Ouverture	Nocturne (13 h)	Nocturne (13 h)	En continu (24 h)	Nocturne (13 h)	Nocturne (13 h)	Nocturne (13 h)		Nocturne (13 h)		
Estimation du coût d'un mois de fonctionnement										
	Budget annuel 2020	Budget 2020 1 mois linéaire	Dispositif COVID-19 Ouverture H24 Du 02.04 au 15.06	Dispositif COVID-19 Ouverture nocturne Du 16.06 au 31.08	Dispositif COVID-19 Ouverture nocturne Du 01.09 au 31.12.2020					
Charges du personnel *	2'554'894 CHF	212'908 CHF	121'000 CHF	547'000 CHF	254'500 CHF		197'426 CHF	254'500 CHF	451'926 CHF	
Sécurité **	352'576 CHF	29'390 CHF	21'000 CHF	405'000 CHF	117'735 CHF		53'228 CHF	117'735 CHF	170'963 CHF	
Nettoyage	112'003 CHF	9'334 CHF	9'000 CHF	139'000 CHF	32'000 CHF		18'470 CHF	32'000 CHF	50'470 CHF	
Repas /Hygiène pers	174'000 CHF	14'500 CHF	5'000 CHF	130'000 CHF	42'000 CHF		49'250 CHF	42'000 CHF	91'250 CHF	
Autres charges d'exploitation	304'051 CHF	25'338 CHF	12'000 CHF	84'000 CHF	30'000 CHF		23'079 CHF	30'000 CHF	53'079 CHF	
Total	3'497'623 CHF	291'469 CHF	168'000 CHF	1'305'000 CHF	476'235 CHF		341'453 CHF	476'235 CHF	817'688 CHF	
Coût mensuel 1 place	2'983 CHF	2'363 CHF	1'867 CHF	3'676 CHF	4'762 CHF		2'627 CHF	4'762 CHF	3'555 CHF	
* EPT	20.6	20.6	11.7	52.8	24.6		19.1	24.6	43.6	
** Nb H agents sécu.	20.5 h / jour	20.5 h / jour	15 h / jour	288.75 h / jour	83.5 h / jour		37.75 h / jour	83.5 h / jour	121.25 h / jour	

Crise COVID-19 / Hébergement d'urgence étendu

Commission de la cohésion sociale et de la jeunesse

Christina Kitsos
Frédéric Vallat
Philipp Schrott

18 juin 2020

Table des matières

1. Raison d'être et objectif
2. Evolution en 5 étapes et état actuel
3. Evolution prévue
4. Questions

Pour vous, avec vous. Ensemble

1. Raison d’être

- a) Le Conseil fédéral a recommandé de «**rester à la maison**». Les hébergements d’urgence alors accessibles en Ville de Genève (offres associative et municipale) ne permettaient pas à toutes les personnes sans-abri présentes sur le territoire de satisfaire cette recommandation :
 - Nombre de places insuffisant
 - Pas de lieu de vie où rester en journée
- a) Impossible de satisfaire les exigences d’un éventuel confinement strict
- b) Risque sanitaire.

1. Objectif

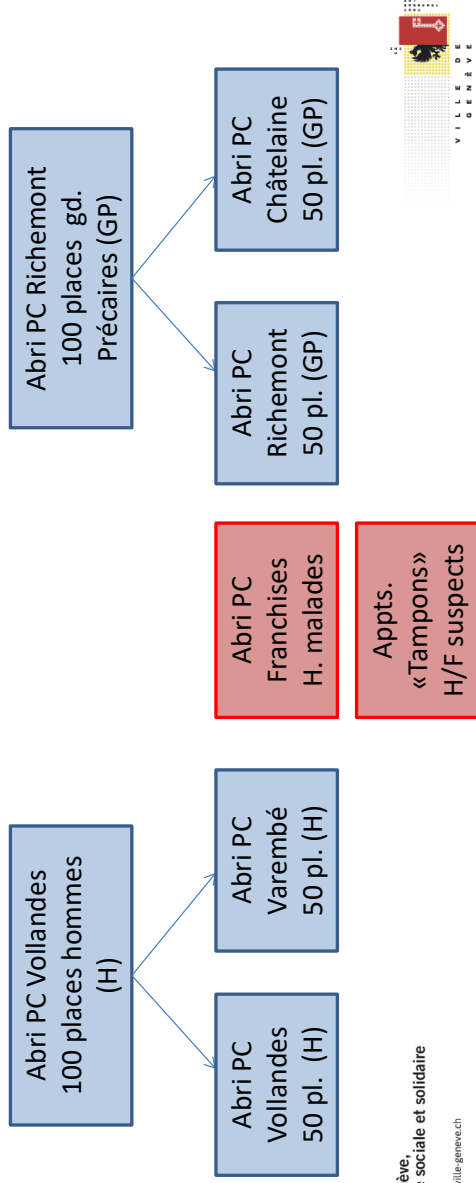
Héberger et prendre en charge les personnes sans abri dans un dispositif durant toute la période de crise sanitaire COVID-19, dans une finalité de santé publique:

- a) Niveau individuel (accès à l'hygiène, espace en suffisance, possibilité de prise en charge différenciée en cas de maladie, 3 repas/jour, sécurité sanitaire)
- b) Ensemble de la population (limiter la potentielle propagation du virus par ce public à risque).

2. Evolution en 5 étapes et état actuel

Etape 1: réponse immédiate au problème sanitaire et aux consignes de l'OFSP en termes de respect des distances sociales :

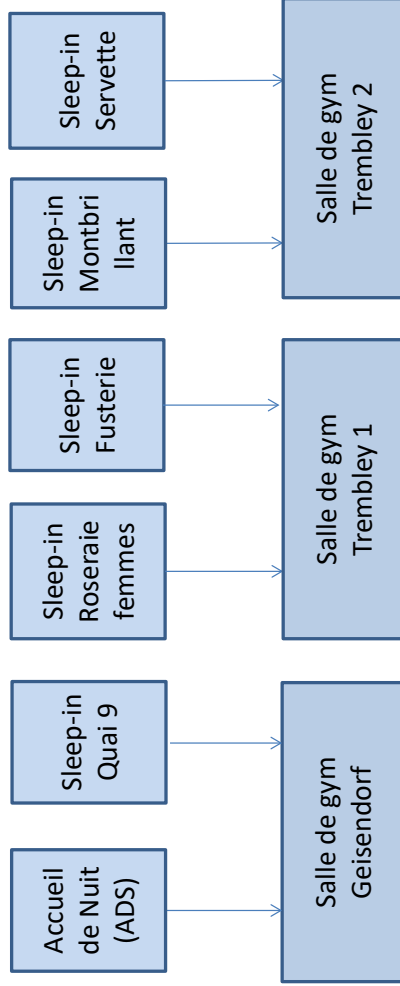
Entre le 12 et le 15 mars



2. Evolution en 5 étapes et état actuel

Entre le 16 et le 17 mars

Ouverture de salles de gym pour permettre aux associations de respecter les consignes sanitaires de l'OFSP



2. Evolution en 5 étapes et état actuel

- **Etape 2** : évolution de dispositifs de nuit à des dispositifs 24h/24 avec chambres individuelles ou nombre réduit de personnes

20 mars

Abri PC
Richemont
50 pl. (GP)

Abri PC
Châtelaïne
50 pl. (GP)

Frank-Thomas
24h/24

Abri PC
Franchises
H. malades

Appts.
« tampons »
H/F suspects

Abri PC
Vollandes
50 pl. (H)

Abri PC
Varembé
50 pl. (H)

Vernets
2000
24h/24

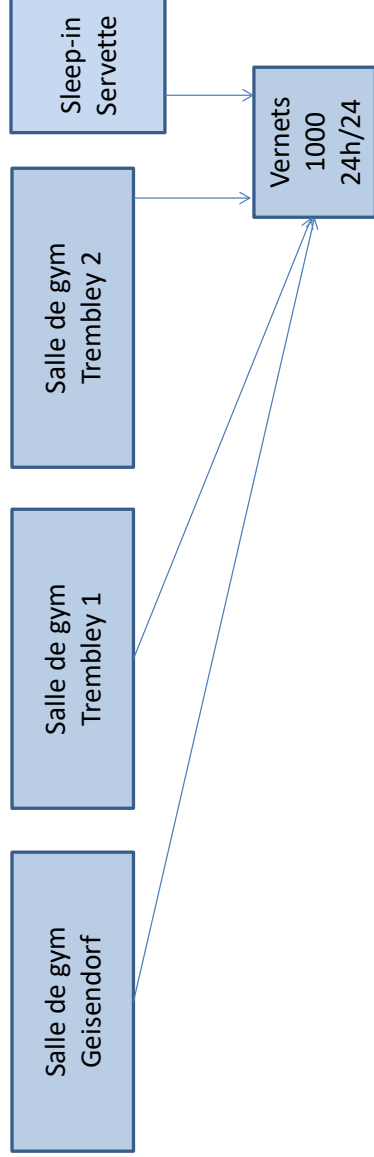
Vernets
1000
24h/24

entre le 30 mars et le 3 avril

2. Evolution en 5 étapes et état actuel

Etape 3 : les personnes hébergées par le CAUSE sont accueillies dans le bâtiment principal des Vernets.

entre le 17 et le 21 avril



2. Evolution en 5 étapes et état actuel

Etape 4 : structures ouvertes le soir et la nuit

Dès le 15 juin

Frank-Thomas
12h/24

Vernets
1000
12h/24

Pour vous, avec vous. Ensemble

2. Evolution en 5 étapes et état actuel

Vernets (bâtiments 1000 et 2000)

Partie de la caserne actuelle, une autre partie des bâtiments de la place d'arme restent disponible pour l'armée.



2. Evolution en 5 étapes et état actuel

Objectifs du bâtiment 2000

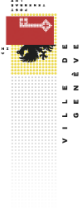
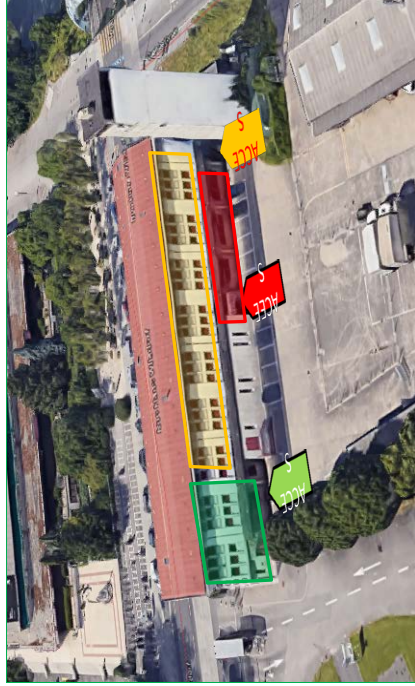
Accueillir en isolement les résidents du dispositif d'hébergement d'urgence de la ville de Genève et des associations partenaires qui sont:

- confirmés positifs au COVID 19 ne nécessitant pas une hospitalisation aux HUG
- cas suspects en attente de faire le test ou en attente du résultat du test.

Zones	Usage des espaces	Durée d'isolement	Capacité max théorique
VERTE REZ, 1 ^{er} et 2 ^{ème}	Zone staff – pas de contact avec les résidents		
ORANGE 1 ^{er} -2 ^{ème}	Zone cas suspects	→ 10 jours	49 chambres individuelles
ROUGE REZ	Zone cas confirmés COVID-19	10 – 14 jours	30 3 dortoirs de 6 personnes

Genève,
ville sociale et solidaire

www.ville-geneve.ch



2. Evolution en 5 étapes et état actuel

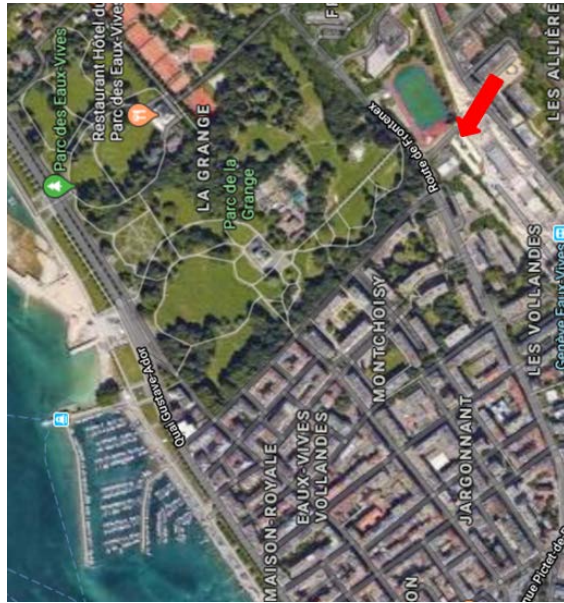
Objectifs du bâtiment 1000

Fournir une offre complète d'hébergement, à savoir un lit en dortoir, un accès à l'hygiène, une sécurité sanitaire, repas.

Zones	Usage des espaces	Capacité max théorique
Niveaux 2, 3 et 4	Dortoirs, sanitaires, bagagerie	225 places 12 douches
Niveau 1	Réfectoire	80
REZ	Douches, buanderie, stock	18 douches



2. Evolution en 5 étapes et état actuel

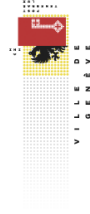


Genève,
ville sociale et solidaire

www.ville-geneve.ch

Frank-Thomas

Ancien foyer de l'aide aux migrants
de l'Hospice général



2. Evolution en 5 étapes et état actuel

Objectifs de Frank-Thomas

Fournir une offre complète d'hébergement, à savoir un lit en chambre individuelle, un accès à l'hygiène, une sécurité sanitaire, des prestations infirmières (hors COVID), repas.

Capacité: 130 places (en version «chambres à 1 lit»)

2. Evolution en 5 étapes et état actuel

Synthèse bénéficiaires au 29.05:

Site	Hommes	Femmes	Nuitées
Vernets	369	1	10'385
Frank-Thomas	98	82	6'750
		550	17'135

COVID positifs: 18

Cas contacts et cas suspects: 40

2. Evolution en 5 étapes et état actuel

Décisions significatives:

- Courrier de la Direction Générale de la Santé du 08.05 : recommandation de maintien de l'accueil en 24/24 jusqu'à la mi-juillet
- Courrier de l'OCCPPAM du 25.05: décision de retrait de la PCI le 15 juin
- Décision du Conseil administratif du 27.05 de réduire l'accueil à la soirée et la nuit dès le 15.06
- Courrier du Conseil d'état autorisant l'utilisation de la Caserne des Vernets jusqu'au 31.08

3. Evolution prévue

Perspectives pour Frank-Thomas

- Obtention de l'autorisation de construire pour la réalisation de travaux pour répondre aux besoins initiaux (réfectoires, bagagerie, portail)
- Utilisation du bâtiment jusqu'au démarrage des travaux des lots B et C Gare des Eaux-Vives

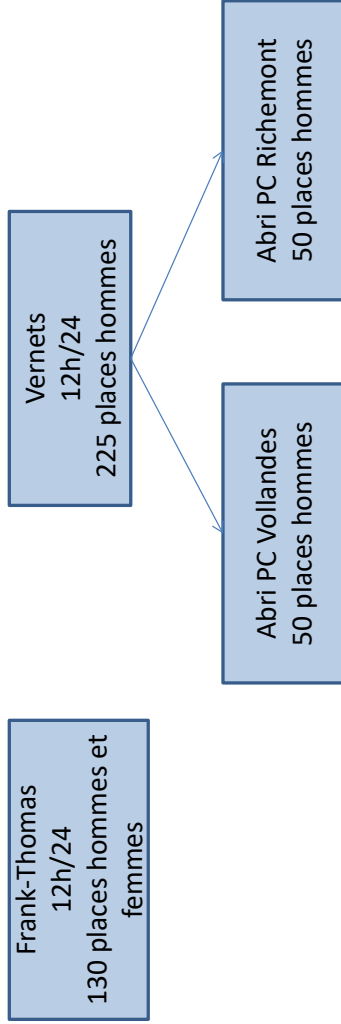
Perspectives pour Vernets

- Utilisation du bâtiment jusqu'au 31.08 puis transfert dans les abris de Vollandes et Richemont

3. Evolution prévue

Etape 5 : redéploiement suite à la fermeture des Vernets

du 15 au 31 août (calendrier à préciser)



Pour vous, avec vous. Ensemble

Proposition du Conseil administratif du 10 juin 2020 destiné à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 6'879'505 pour financer le dispositif d'hébergement d'urgence de la Ville de Genève

Annexe 1 – Répartition du crédit supplémentaire

Le crédit budgétaire permet de financer des dépenses de deux ordres :

- **Pour CHF 4 786 520** (estimation), les dépenses supplémentaires encourues dans le cadre de la pandémie de COVID 19 :
- **Pour CHF : 2 092 986** (estimation), les dépenses futures, partiellement financées par le budget du Service social (Frank Thomas) à hauteur de CHF 2 482 765, pour un coût total de CHF 4 575 751

Dépenses estimées (en francs)	Dépenses courantes Janv à mars	Dépenses COVID Avril - juill	Dépenses post COVID Aout. déc.	Budget au 01.2020
30 Charges du personnel	638'723	1'398'520	2'354'705	4'391'947
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	322'510	3'089'500	1'726'046	5'138'056
Sécurité	155'169	2'087'500	1'088'850	3'331'519
Nettoyage	74'528	666'000	340'880	1'081'408
Autres charges - location buanderie etc.	92'813	336'000	296'316	725'129
36 Charges de transfert (subv)	53'625	298'500	495'000	847'125
Total repas	53'625	298'500	495'000	847'125
Total dépenses engagées	<u>1'014'858</u>	<u>4'786'520</u>	<u>4'575'751</u>	<u>10'377'129</u>
Budget 2020 du social	1'014'858	-	2'482'765	3'497'623
Non budgété – à financer	-	<u>4'786'520</u>	<u>2'092'986</u>	<u>6'879'505</u>



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de la sécurité, de l'emploi et de la santé
Direction générale de la santé

DSES - DGS
Rue Adrien-Lachenal 8
1207 Genève

Ville de Genève - ORCOC
Messieurs
Nicolas Schumacher
Commandant SIS
Gionata P. Buzzini
Secrétaire général

N^oréf. : AB/402590-2020

Genève, le 8 mai 2020

Concerne : COVID-19 / Accueil des personnes sans-abri

Monsieur le Commandant SIS, Monsieur le Secrétaire général,

Votre courrier précité m'est bien parvenu et a retenu ma meilleure attention. Je souhaite tout d'abord féliciter le Service social de la Ville de Genève et ses partenaires d'avoir déployé le dispositif d'hébergement d'urgence pour personnes sans-abri à Frank-Thomas et à la caserne des Vernets.

La sortie de confinement est une phase durant laquelle l'épidémie risque de reprendre de l'ampleur. Une deuxième vague, voire des vagues successives, sont probables et la levée du confinement devra s'accompagner d'une surveillance étroite. Notre société devra apprendre à s'adapter à ce virus pendant de nombreux mois, jusqu'à l'acquisition d'une immunité populationnelle suffisante ou le déploiement d'un vaccin efficace. Dans ce contexte, il convient de maintenir les mesures de protection mises en place et destinées à protéger les personnes vulnérables en particulier et à empêcher la propagation du virus de manière encore plus stricte qu'au début de la crise.

La vulnérabilité générale, sanitaire, psychologique et sociale des personnes sans-abri est évidente. De plus, il est connu que les crises de toute nature ont tendance à accentuer les inégalités. Dans le cas de la crise actuelle, il y a un risque de péjoration des vulnérabilités existantes chez cette population ainsi qu'un risque d'apparition de problèmes supplémentaires liés à des comorbidités sous-jacentes.

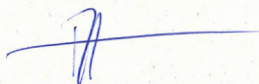
A l'étranger, plusieurs refuges pour personnes sans-abri (notamment à Boston, San Francisco, Seattle aux Etats-Unis ainsi que Singapour en Asie) ont connu de véritables flambées épidémiques liées au COVID-19. Dès lors, il nous paraît potentiellement risqué d'opter pour une fermeture partielle (12h/24). En effet, les résidents risqueraient de se disperser en journée à travers Genève, entrer en contact avec des porteurs du virus qui pourraient les infecter, puis revenir dans les lieux d'accueil et contaminer d'autres personnes, elles-mêmes vulnérables. Dormir chaque nuit dans des lieux adaptés aux mesures de protection répond aux besoins de réduction des risques.

Dans une perspective de santé publique, nous recommandons donc le maintien du dispositif d'accueil des personnes sans domicile à la caserne des Vernets et à Frank-Thomas 24h/24 pendant au moins deux mois supplémentaires (jusqu'à mi-juillet 2020). Ce délai devra être prolongé si les indicateurs épidémiologiques montrent une recrudescence du nombre de cas de patients positifs au sein de la population genevoise.

Durant ces deux mois, il paraît nécessaire de mener une réflexion sur la gestion des cas suspects ou confirmés de COVID-19 dans cette population. Ainsi, nous pourrions procéder à une évaluation des risques liés à une fermeture partielle ou totale de ces abris. D'ici-là, nous espérons obtenir davantage d'informations de la part de sources telles que l'OFSP et l'OMS. En effet, pour l'instant, il n'y a guère que le CDC (basé à Atlanta, aux Etats-Unis) qui a publié des recommandations spécifiques concernant les populations sans-abri et le COVID-19 (sa stratégie en 5 points: dépistage, tests diagnostiques, hébergement, soutien et mesures structurelles).

Nous discuterons volontiers de tous ces points avec vos services. Pour ce faire, je vous prie de bien vouloir prendre contact avec la médecin cantonale Dr. Aglaé Tardin.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous adresse, Monsieur le Commandant SIS, Monsieur le Secrétaire général, mes meilleures salutations.



Adrien Bron
Directeur général